



Résumé des modifications apportées au formulaire PDE 2014 par rapport à sa version 2011

- Si le site englobe **plusieurs unités d'établissements**, vous devez maintenant l'indiquer directement **dans le formulaire PDE**. Vous ne devez plus faire de demande préalable de regroupement à Bruxelles Environnement.
- Pour les sites composés de plusieurs bâtiments, vous devez indiquer dorénavant les adresses de tous les **bâtiments** concernés.
- La partie sur le **nombre de travailleurs** a été **simplifiée** :
 - Suppression de la répartition homme/femme (nous disposons de ces informations via l'ONSS)
 - Une seule catégorie « travailleurs externes »
- La partie qui concerne les **horaires** a été **simplifiée** :
 - Vous ne devez plus encoder les plages horaires précises de vos travailleurs
- Comme en 2011, l'entreprise doit fournir un **fichier Excel** reprenant de façon **croisée** les **modes de déplacements** et les **codes postaux** de domicile des travailleurs. Ce fichier doit englober un **maximum** des travailleurs du site car les résultats sont d'autant plus pertinents (un taux de réponse supérieur à 75% est souhaitable).
 - ▶ Nous **n'accepterons pas** les fichiers Excel qui couvrent **moins de 50% des travailleurs**. Vous devez donc organiser vos enquêtes de manière à obtenir un taux de réponse maximal.
Remarque : l'outil « enquête » développé par la Région sera adapté d'ici juin afin d'obtenir de meilleurs taux de réponse : il sera dorénavant possible de réaliser des rappels personnalisés auprès des travailleurs qui n'auraient pas répondu à l'enquête.
 - ▶ Par ailleurs le fichier Excel joint au formulaire PDE devra impérativement **respecter le [modèle-type](#)**.
- Vous avez maintenant la possibilité d'ajouter des **remarques** ou des **précisions textuelles** à chaque partie du diagnostic. Cette amélioration permet de donner une description exacte de la réalité.

- Vous devrez ajouter une **preuve** de l'existence de **chaque mesure obligatoire**. Ceci peut être une copie d'e-mail, une brochure, une affiche, une photo, une note interne, un PV de réunion, ...
- Ajout d'une question précise sur les « **budgets mobilité** » :

Existant ?

Bénéficiaires :

Quel contenu est proposé ?

Frais de transport public

Taxi

Car sharing

Location vélo

Intervention « loyer » ou frais d'emprunt hypothécaire pour des travailleurs domiciliés proches de leur lieu de travail

Autre :